



Travaux | quartier Saint-Louis

Assemblée d'information | jeudi 11 mai 2023

Plan de la présentation

- Présentation de l'équipe de projet
- Nature des travaux et rues touchées
- Échéancier et phases des travaux
- Séquence des travaux
- Maintien des services (eau potable, égout, collecte des bacs)
- Aménagement des rues
- Eaux pluviales
- **Période de questions**

Équipe de projet

- **Sean Loudon**, chef de division – ingénierie
- **Xavier Ouellet**, ingénieur de projet
- **Martin Cloutier**, technicien en génie civil et surveillant de chantier
- **Marcel Guimond et fils inc. (MGEF)** : entrepreneur des travaux

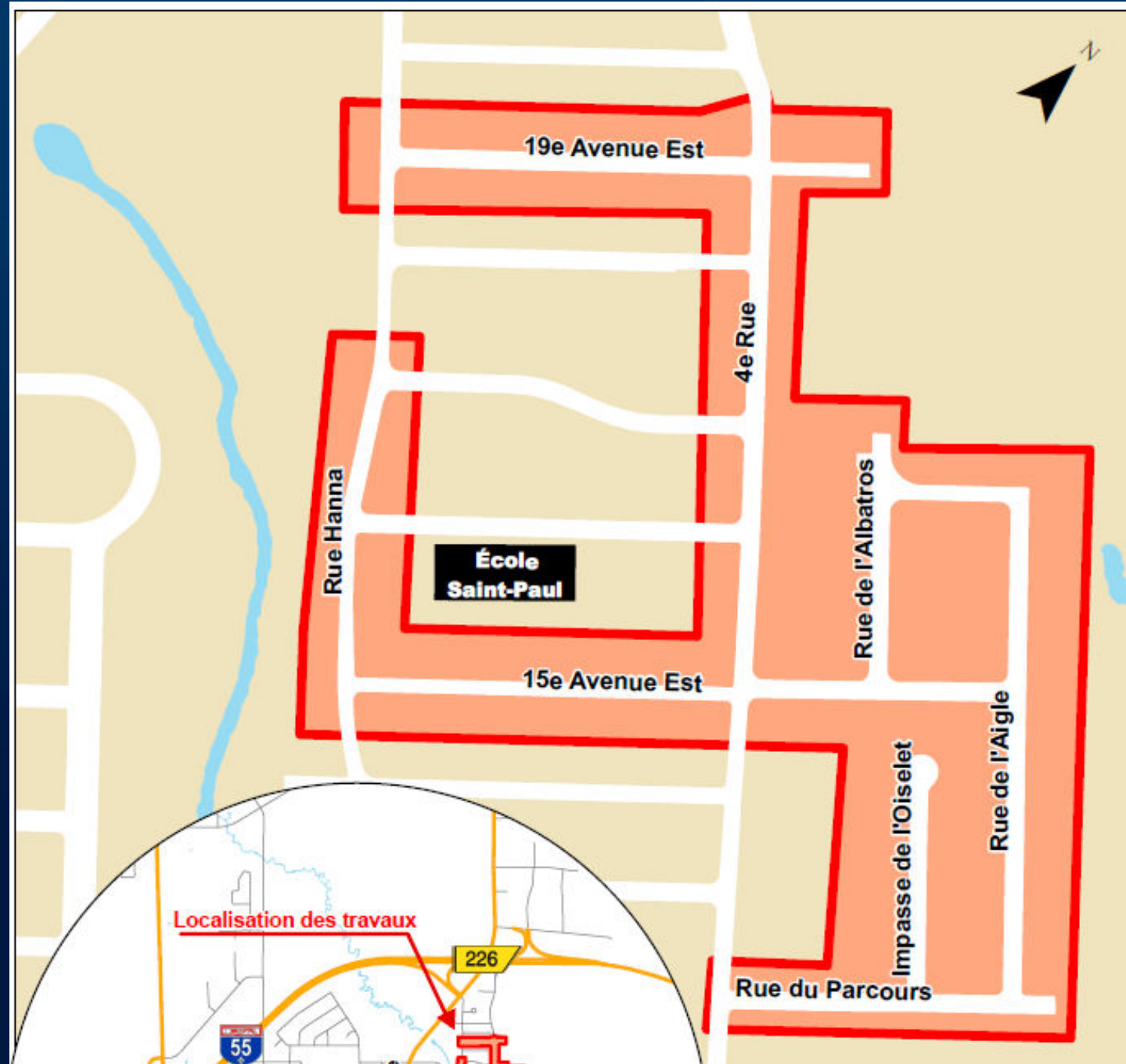
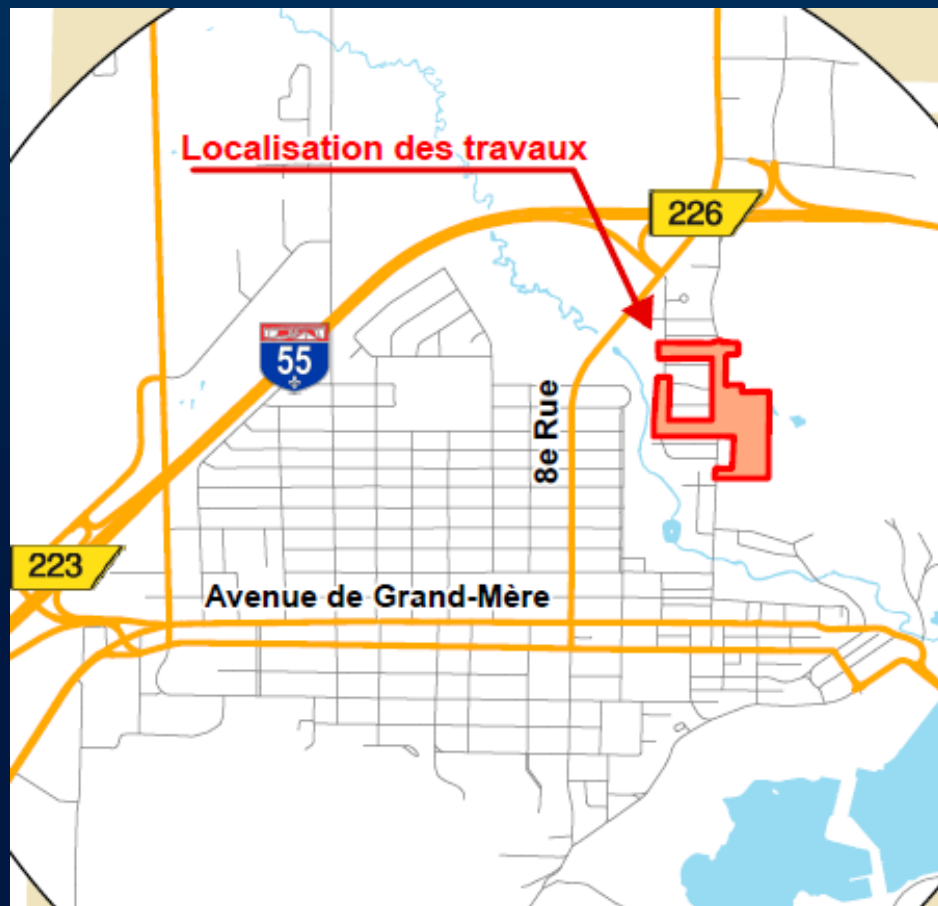
Nature des travaux



Exemple de la condition des égouts du quartier Saint-Louis

- Réfection complète des infrastructures :
 - Aqueduc;
 - Égouts;
 - Voirie;
 - Aménagement de rues.
- Séparer le réseau d'égout en ajoutant un égout pluvial pour :
 - Diminuer l'apport à la Station de traitement des eaux usées de l'Ermitage;
 - Diminuer les surverses.
- Investissement de 6,5 M\$, subventionné par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
- Rues touchées : voir cartes sur page suivante

Cartes



Échéancier



Horaire des travaux

mi-mai à la fin octobre 2023
du lundi au jeudi,
7 h à 18 h 45

- **À partir du lundi 15 mai** : mobilisation et travaux préparatoires (signalisation, réseau temporaire, etc.)
 - **Inspection télévisée** : un représentant de l'entrepreneur a filmé votre propriété et certains éléments de votre terrassement pour lui permettre de connaître l'état des lieux avant les travaux.
- **À partir du mardi 23 mai** : début des travaux et entraves à prévoir
 - **Circulation locale dans le secteur et transport scolaire** : maintenus sauf dans la zone d'excavation, et arrêts d'autobus déplacés
 - **Stationnement et accès aux entrées privées** : pendant la durée des travaux à proximité de votre résidence, ne stationnez pas votre véhicule dans l'entrée de votre cours ni dans la rue incluse dans la zone de travaux. Stationnez-le plutôt sur les rues avoisinantes, pour vous permettre de l'utiliser en tout temps.

Phases des travaux

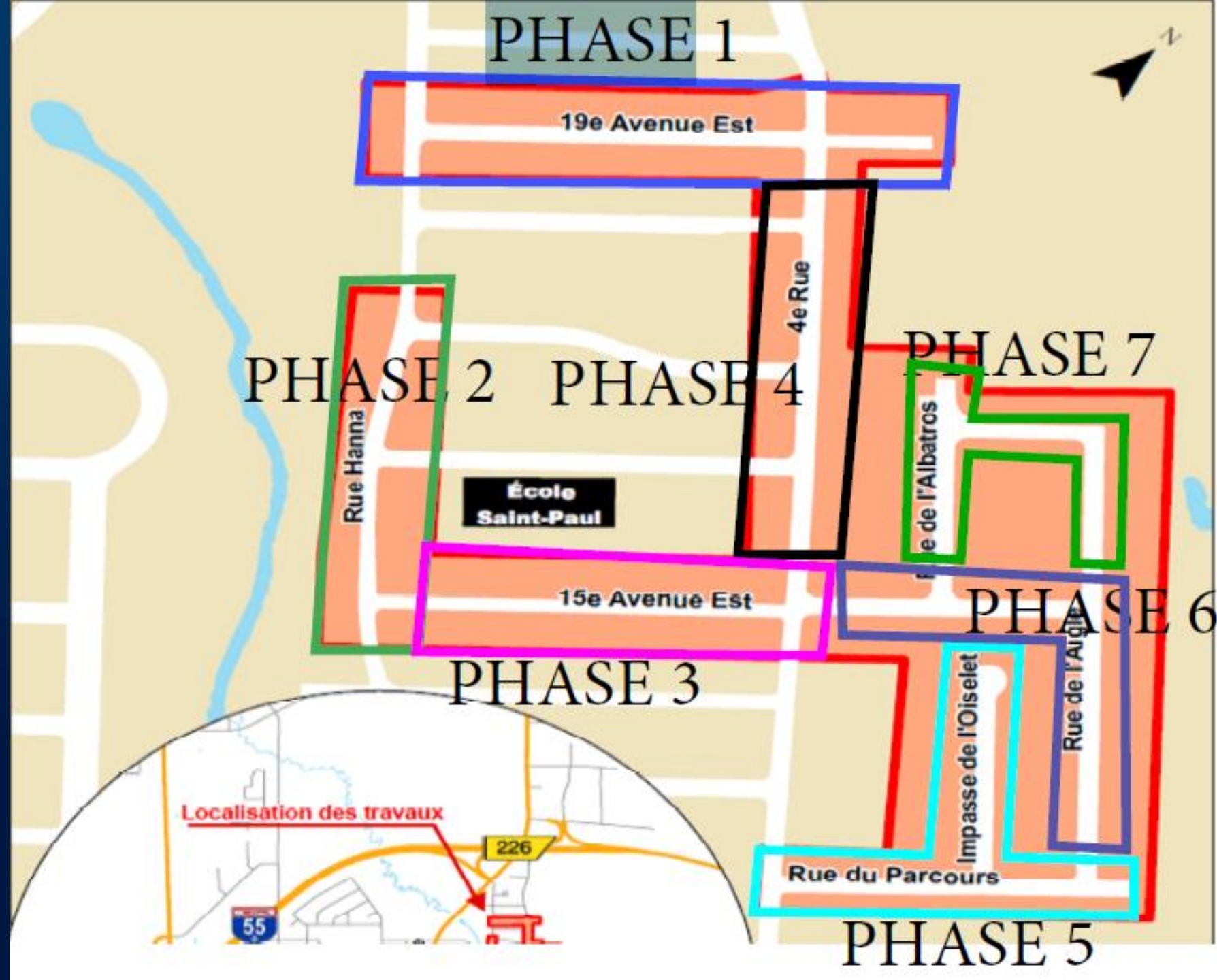
Séquence de rues de l'entrepreneur, selon l'échéancier préliminaire

- Phase 1 : 19e Avenue Est, de la rue Hanna vers la 4e Rue, jusqu'au bout
 - Phase 2 : rue Hanna, de la 17e Avenue Est jusqu'à la 15e Avenue Est
 - Phase 3 : 15e Avenue Est, de la rue Hanna jusqu'à la 4e Rue
 - Phase 4 : 4e Rue, de la 15e Avenue Est jusqu'à la 19e Avenue Est
 - Phase 5 : rue du Parcours, de la 4e Rue vers la rue de l'Agile, incluant l'impasse de l'Oiselet
 - Phase 6 : rue de l'Aigle, de la 15e Avenue Est vers la rue du Parcours, puis la 15e Avenue Est, de la 4e Rue vers la rue de l'Aigle (sens à confirmer)
 - Phase 7 : rue de l'Aigle, de la 15e Avenue Est vers la rue de l'Albatros, puis la rue de l'Albatros (sens à confirmer)
- Prévoir de 3 à 6 semaines de travaux par phase*



Installation de conduites

Phases des travaux



Séquence des travaux

- Installation du réseau d'aqueduc temporaire
 - Un tuyau sera installé sur vos terrains pour vous alimenter en eau potable pendant le remplacement des conduites d'aqueduc. Ce tuyau est normalement raccordé aux robinets extérieurs des résidences.
 - Le service d'égout sanitaire sera maintenu en tout temps.
- Enlèvement du pavage, trottoirs et bordures
- Excavation pour la pose des conduites et remblais (en continu)
- Tests sur les conduites
- Trottoirs ou bordures
- Pavage
- Réfection des entrées et terrains privés



*Branchement de service
sous une galerie*



Êtes-vous inscrits au SMAC?

Service de messagerie
automatisé aux citoyens

- En cas de doute sur la qualité de l'eau potable pendant les travaux, la Ville communiquera via le Service de messagerie automatisé aux citoyens (SMAC) pour émettre un **avis d'ébullition préventif** expliquant les procédures à suivre.
- Lorsque les tests sur la qualité de l'eau seront concluants, vous serez avisés de nouveau par le SMAC pour que vous puissiez consommer l'eau de façon normale.
- Pour vous inscrire : www.shawinigan.ca/smac



Eau brune?

- Il arrive que les interventions modifient les vitesses et directions de l'eau dans le réseau d'aqueduc. Parfois, les accumulations qui se trouvent dans les tuyaux se délogent et provoquent la **coloration de l'eau**.
- Si ça se produit, **l'eau demeure potable**.
- Toutefois, nous vous recommandons de **laisser couler l'eau de votre bain plusieurs minutes** afin de laisser passer les particules sans bloquer les filtres qui se trouvent normalement dans leur robinetterie d'évier ou autre.



Collectes

des matières résiduelles
(bacs roulants)

- La collecte des matières résiduelles (déchets, recyclage et compost) sera effectuée selon l'horaire habituel, le vendredi.
- Pendant la période de travaux sur votre rue, assurez-vous de **sortir vos bacs à l'endroit habituel, au plus tard le jeudi matin**, pour que les équipes sur le terrain puissent transporter vos bacs à un endroit accessible pour la collecte.
- Nos équipes s'occupent également de rapporter vos bacs le vendredi, avant la fin de la journée.
- **Assurez-vous que vos bacs soient bien identifiés avec votre numéro civique.**

Aménagement de rue retenu

- À la suite d'une analyse effectuée par les différents services municipaux et à une recommandation de la Commission des infrastructures, il a été déterminé que, lors de travaux de réfection sur des **rues locales** (niveau 3), les trottoirs seraient remplacés par des bordures de béton.
- Cela permet de réduire la surface imperméable et de diminuer les îlot de chaleur.
- Le but étant aussi d'uniformiser les infrastructures sur le territoire par type de rue et de réduire l'inventaire des trottoirs afin de limiter les frais d'entretien, lorsqu'il n'y a pas d'enjeu de sécurité.



Eaux pluviales

- Il est interdit de diriger les eaux provenant des gouttières vers le réseau d'égout sanitaire ou vers le réseau d'égout pluvial ou un cours d'eau. Vous devez vous assurer que les eaux de gouttières s'écoulent directement sur votre terrain.
- Les eaux pluviales en provenance d'un toit doivent être évacuées selon les normes suivantes :
 - 1° elles doivent être déversées à au moins 1,5 mètre des fondations et ne doivent pas être captées par les drains de fondation du bâtiment;
 - 2° elles doivent être déversées sur ou vers une surface perméable, de manière à être absorbées par le sol et de manière à ne pas ruisseler vers le réseau municipal;
 - 3° elles doivent être déversées à l'intérieur des limites du terrain.
- Un branchement d'égout pluvial sera installé à chaque bâtiment pour permettre le raccordement du drain de fondation au réseau d'égout pluvial.



Exemple d'une installation conforme

Nous joindre

Service aux citoyens

819 536-7200
information@shawinigan.ca

Communication, questions et commentaires

Un **représentant de la Ville** de Shawinigan sera **présent sur le chantier** pour surveiller les travaux. Pour toute question ou problématique, **adressez-vous directement à lui**.

S'il n'est pas présent ou disponible, vous pouvez nous joindre au **819 536-7200** ou par écrit à **information@shawinigan.ca** en nous fournissant vos coordonnées et vos questions pour que nous puissions lui acheminer.



Questions?

